L'ABEILLE.

Imprimé par J. Bayon, Delaup & Hucabee.

NOUVELLE-ORLEANS,
LUNDI (MATIN) 7 JUIN 1830.

INTERIEUR.

Nouvelle Orleans, 7 Juin.

Les journaux du Nord et de l'Est, qui nous sont parvenus Samedi, ne contiennent que peu ou point de nouvelles d'Europe. Voici quelques faits intéressans que nous puisons dans ces feuilles.

Le *Journal of Commerce* de New-York, du 18, publie les nouvelles suivantes d'Haïti :—

" Par le brick *Onslow*, arrivé du Port-au-Prince, nous sommes informés que *le traité conclu entre Haïti et la France a été annullé*, en conséquence de quoi le consul français, M. le baron Pichon, est parti le 22 Avril pour France, sur la corvette la *Lophie*. Nous donnerons de plus amples détails dans notre prochain numéro." Malheureusement ce *prochain numéro* ne nous est pas encore parvenu, ainsi nous ne pouvons en dire davantage sur cet objet important. Mais en attendant, s'il nous est permis d'exprimer une opinion, nous dirons franchement que, d'après les relations qui ont eu lieu entre Boyer et le consul français, nous ne croyons pas à cette nouvelle. Le temps confirmera ou détruira cette assertion.

Le même journal ajoute : "Nous apprenons, de la même source, que les îles de Bahama ont été ouvertes au commerce haïtien, et que plusieurs navires sont partis chargés de bétail."

" La frégate anglaise *Mersey*, commandée par le capitaine Courtney, venait d'arriver, ayant à son bord le consul anglais *près la république d'Haïti*, (traduit), Mr. Schenley."

—On lit dans l'*American-Beacon* de Norfolk, du 20 Mai :—

" Capitaine J. B. Pennartz, commandant du gouvernement pris celui de Bordeaux, [illegible] des passagers de [illegible], arrêté hier de Washington."

—Le *Courier de Charleston* du 24, dit : " Edouard Smith, étranger, muni d'hypothèque [illegible] Boston, vient jugé [illegible] par le Code de Bordeaux pour avoir [illegible] des [illegible] coupables, et a été [illegible] d'emprisonnement et $1000 d'amende."

—Des lettres reçues à New-York, par le [illegible], venant de Cadix, annoncent le départ de la escadre espagnole le 27 Mars. [illegible] vaste expédition, qui devait aller reconquérir le Mexique, se réduit à 1,500 [illegible], qui viennent d'arriver ou [illegible] de l'île de Cuba. Que l'orgueil est aveugle quand il est impuissant ! [illegible] Ferdinand !

—Hier la goélette *Jéfine*, entrée dans le port [illegible] dernier, venant de la Havane, [illegible] apprenons que ces troupes sont arrivées dans cette dernière ville le 20 du mois [illegible].

—Le gén. Bellide est arrivé sur le [illegible], ainsi que plusieurs autres officiers. [illegible] parti sur la frégate *Restauration*, qui est accompagnée de la *Captive*. Plusieurs personnes pensent que l'amiral est chargé d'une mission près du gouvernement de Haïti : serait ce, par hasard, pour aller remettre à Boyer quelque autre lettre de Ferdinand VII ?

—On a reçu à New-York des journaux d'Amsterdam du 30 Mars. Un article de Francfort du 26, parle de la réception d'un [illegible] de Pétersbourg dans laquelle [illegible] Porte a offert à la Russie de lui céder les Principautés en paiement de l'indemnité, mais qu'une des grandes puissances s'opposait à cet arrangement, et que par suite, la Turquie devait probablement quelque cession de terre en [illegible]. Des messagers entretenaient une correspondance active entre le cabinet russe et l'ambassadeur turc. Des rapports de Constantinople du 2 Mars, disent que Mahmud-Hamzi-Bey est celui qui a succédé au dernier reïs effendi qui a été renvoyé. Deux personnes sont mortes de la peste dans la capitale de la Turquie. Le comte [illegible], ambassadeur russe, a reçu l'ordre de quitter encore dans cette capitale.

—Un journal de cette ville a parlé d'une révolution à Bogota, capitale de la Colombie, à la suite de laquelle Bolivar se serait enfui avec quelques uns de ses amis : voici quelques détails relatifs au même événement :—

Samedi 26 Mai.

Nous publions plus bas la proclamation du vice-président, qui fait connaître le changement du gouvernement de Bogota, dont nous avons parlé Samedi. Cette proclamation est datée de Caracas, le 25 Avril, de manière qu'il faut nécessairement qu'il y ait une erreur dans la date du 9 Avril, jour auquel il est dit dans le dernier No., que la révolution a éclaté. L'article qui a donné lieu à cette proclamation est daté du 28 Avril ; c'est probablement ce qui a occasionné cette erreur :—

"Jean B. Arismendi, général en chef, commandant général du Département &c.

Ce matin, de bonne heure, son Excellence le général de Vénézuéla reçut de ses ministres la note suivante :

État de Vénézuéla, quartier général, Valence, 28 Avril 1830. A son excellence le général en chef, J. B. Arismendi. A cette heure même, 6 heures du soir, nous occupons du quartier général de son excellence le chef civil et militaire, la nouvelle importante qui suit :

État de Vénézuéla, brigade de vétérans, Cabularo, 20 Avril 1830. A son excellence le général en chef et chef civil et militaire. On a reçu dans ce village une communication du commandant de District, contenant la nouvelle suivante :—

Une révolution vient d'éclater dans la capitale, Bogota, en faveur de Vénézuéla ; elle a été proclamée par les habitans, à la tête desquels est le général Urdaneta ; une grande partie des troupes de ligne, ainsi que plusieurs chefs et officiers civils sont venus nous joindre, et quelques individus de ce parti se sont enfuis. Cette nouvelle importante a été communiquée officiellement au commandant de ce district par M. le colonel Ramon Burgos, envoyé par son excellence le général Mariño, qui est parti pour Cúcuta. J'ai l'honneur de la communiquer à votre excellence, pour son instruction. Pierre Ch[illegible]

Pour copie conforme, le principal [illegible] du bureau du secrétaire-général.

Antoine Cl[illegible].

[illegible] hâte d'informer votre excellence [illegible] le plus glorieux que nous puissions espérer, pour votre propre satisfaction et votre inquiétude, et l'intérêt de la province que vous commandez ; et je vous en félicite autant que la nation dont il est le triomphe.

Citoyens ! la révolution de Bogota est le résultat de l'influence des principes proclamés par Vénézuéla en Novembre dernier. Le même Urdaneta est à la tête des libéraux de Bogota. Cette révolution a pu [illegible] par la force du patriotisme sur les infames [illegible] du despotisme, [illegible] fixé pour toujours les glorieuses destinées du Vénézuéla et le bonheur de l'Amérique du Sud.

Jean B. Arismendi.

Caracas, 28 Avril 1830.

Communiqué.

Si la véracité de l'éditeur de l'*Argus* n'était pas si bien connue je ne prendrais pas la peine de relever quelques erreurs qu'il a commises dans son article d'hier-au-di dernier. Mais, comme les faits qu'il avance ne sont nullement fondés, et que le public pourrait s'y méprendre, je crois de mon devoir de faire connaître la vérité, dans les intérêts de M. Beauvais. 1° l'*Argus* dit que M. Beauvais a témoigné au sénat que l'intention d'en appeler aux tribunaux, [illegible] l'affaire qui lui fut faite, à l'époque où [illegible] les Conseils de gouvernement [illegible] la commission de l'*Argus*, je soutiens qu'il avance un fait [illegible]. M. Beauvais [illegible] le pouvoir exécutif, [illegible] ; et dans la discussion qui eut lieu dans la même séance, déclara qu'il s'était soumis à la volonté de la législature, mais qu'il n'ignorait pas qu'il devait en appeler à un autre tribunal. La [illegible] ayant [illegible] M. Beauvais [illegible] pour Mr. [illegible] sur cette discussion. L'*Argus* se trompe encore lorsqu'il dit que M. Beaumier fut le *malade* quand la question du transfert du siège du gouvernement fut discutée ; cette question a jamais été agitée dans le sénat, dont M. Beaumier était membre ; mais elle l'a été à la chambre, où M. Roman, l'orateur, par son *casting vote* a décidé contre la Nile, Orléans. Quant au sénatus-consulte d'usage dont parle l'*Argus*, je lui demanderai dans quelle occasion le sénat en a voté à son président ?

UN VOTANT.

FEUILLETON.

On mande de Nancy :

"Le 9 de ce mois (janvier) par un froid très-rigoureux, [illegible] prit à Chaudoney, dans une cheminée de la maison de campagne de M. de Lépinoux, maréchal-de-camp en retraite. Le toit, couvert en ardoises, a une pente extrêmement rapide. La neige rendait la cheminée inabordable à l'entrieur, et personne n'osait porter secours, malgré les inquiétudes que donnait l'intensité du feu, lorsque M. l'abbé Millot, desservant de la commune, [illegible] que son zèle, s'adjoignit [illegible] du village, et parvint, avec son aide, à pénétrer jusqu'à l'intérieur, près de la cheminée enflammée. Donnant l'exemple, il [illegible] le premier par l'ouverture qu'il avait pratiquée, et, en jetant du fumier dans la cheminée, parvint à éteindre le feu. Déjà, au mois d'août dernier, M. l'abbé Millot a arraché à une mort inévitable un voiturier qui avait voulu traverser, avec une voiture attelée de six chevaux, la Moselle dans un endroit profond et dangereux. Ce courageux ecclésiastique s'élança tout habillé dans la rivière, et parvint à couper les traits des chevaux. Il ramena à bord le voiturier presque mourant, le fit transporter chez lui, lui prodigua tous les soins que son état réclamait, et ne le laissa partir que lorsqu'il fut bien rétabli. Voilà le véritable pasteur selon l'Evangile.

(*Journal de la Meurthe.*)

MELANGES.

Description du lac de Zirknitz.

Le lac de Zirknitz se trouve au milieu d'une chaîne de hautes montagnes à huit milles environ de la fameuse caverne de Planida. Il n'est remarquable ni par son étendue, ni par la beauté de ses rivages.— Les rochers qui l'environnent sont nus, stériles et uniformes ; sa célébrité ne lui vient que du flux et du reflux de ses eaux qui sortent des cavités des hauteurs environnantes et qui roulent dans les mêmes profondeurs. Il n'est vraiment digne d'être visité qu'à l'époque où les eaux disparues permettent d'observer les orifices des conduits d'où elles proviennent et dans lesquels elles se [illegible]. C'est seulement alors qu'on peut se faire une idée précise de ce grand phénomène et des causes qui le déterminent. Ce lac a environ 6 milles anglais de long sur 3 de large ; il a creusé son lit dans un trapp calcaire, terrain prédominant dans cette partie de la Carniole. Vers le milieu de l'été, au plus fort des grandes chaleurs, quand la neige a disparu du haut des montagnes, les eaux du lac commencent à décroître. Si la sécheresse est grande et prolongée, le décroissement est rapide, et le lac est à sec en peu de semaines. Bientôt une riche végétation sort du limon abandonné par les eaux. Si l'été s'annonce [illegible] les paysans des environs ensemencent le fond du lac en trèfle, en sainfoin, en [illegible] ou simplement en graines de foin. Ils cultivent aussi le riz, dans les parties plus élevées. Deux mois après, des hautes herbes ondulent sous le souffle des vents, là où des vagues s'agitaient sous les coups de la tempête ; le chasseur poursuit le gibier jusqu'au fond [illegible] où peu de temps auparavant ses lignes faisaient la guerre au brochet avide. Au moment où les eaux du lac sont entièrement écoulées, on distingue parfaitement les canaux ou plutôt les cavernes qui leur servent d'issue. Quelques unes sont dans le fond même du lac et d'autres sur les côtés. L'entrée de plusieurs d'entre elles est praticable, mais on ne peut avancer longtemps, l'eau et le rétrécissement de ces conduits souterrains [illegible] des obstacles insurmontables ; toutes ces cavernes qui [illegible] plus ou moins inclinées, rétrogradent également dans la partie méridionale du lac. Quand les pluies d'automne commencent à tomber, les eaux commencent à sortir de ces réservoirs souterrains, et, si les pluies continuent, ces eaux jaillissent avec une telle impétuosité qu'on les voit lancer souvent des brochets meurtris et défigurés par le choc qu'ils ont éprouvé contre les rochers qui garnissent l'intérieur de ces cavernes.— Alors les oiseaux s'échappent par volées des bords [illegible] qui vont disparaître ; les cultivateurs [illegible] en hâte ce qui reste de fourrage et de grains, et le lac redevient en peu de temps [illegible] mappe d'eau.

Le temps de sécheresse dépend de la sécheresse même de la saison. En 1821, par exemple, les eaux [illegible] au commencement de l'hiver et reparurent à la fin de février 1822. Il faut remarquer qu'il n'entra pas plus depuis le commencement de janvier et que les neiges [illegible] étaient gelées. Quand [illegible] conséquence, il arrive quelquefois que la [illegible] n'entre pas [illegible] les sources [illegible] les [illegible] dans le bassin [illegible] souterrains.

Il ne paraît pas difficile d'expliquer ce phénomène, et il ne [illegible] par l'examen des nombreux [illegible] et des [illegible] qui en sont [illegible]. Tous les [illegible] ne des [illegible] parcourus [illegible] plusieurs [illegible] parfaitement [illegible] des [illegible]. L'intérieur de cette [illegible] coupé et imaginé en [illegible] par une suite de galeries et d'excavations dans lesquelles [illegible] d'où elles [illegible] à ce qu'elles [illegible] dans la vallée [illegible] ou dans le *lac de Zirknitz*. L'immense quantité de poissons qui se retire avec les eaux de ce dernier, et qui revient avec elles, prouve que les réservoirs souterrains dans le sein de la montagne, sont assez étendus et profonds pour qu'ils puissent vivre et prospérer.

Quant aux canaux d'écoulement, il est impossible de les découvrir et, par conséquent, d'établir rigoureusement le point où ils déchargent leurs eaux. Mais on peut arriver à des conjectures qui sont toute l'apparence d'une démonstration, si l'on observe que tout le pays, à partir des frontières [illegible] de la Carniole jusqu'aux rivages de l'Adriatique, et des grottes de Planina jusqu'au bassin de la Tirpova, est plein de cavernes qui [illegible] intérieurement du sol et qui annoncent par conséquent une marche souterraine que rien n'empêche de rapporter à l'écoulement du lac de Zirknitz.

L'Istero, sortant d'une grotte profonde ; l'Idria, jaillissant d'une montagne voisine des mêmes ; le Wippach, se montrant de la même manière, sont très probablement des produits du [illegible].

On peut encore supposer que [illegible] Zirknitz s'alimente des eaux du [illegible] périodique.

(*Russell's tour in Germany.*)

Un grand nombre d'électeurs qui résident de nouveau Mr. A. BEAUVAIS comme candidat à la place de Gouverneur à l'élection prochaine.

☞ Un grand nombre de votans [illegible] Mr. A. B. ROMAN comme candidat à la place de gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'élection prochaine.

☞ Un grand nombre d'électeurs se proposent de voter pour Mr. ANTONIO DUCROS [illegible] le 2d. district sénatorial [illegible] Juillet.

(*Communiqué.*)

Un grand nombre d'électeurs [illegible] droit, à la prochaine élection, le [illegible] suivant :

Représentant au Congrès,
R. D. White.
Gouverneur,
A. B. Roman.
Sénateur,
Antonio Ducros.
Représentans à la Chambre de l'Etat.
J. Workman, P. Landreaux,
Louis Allard, C. A. Gayarré,
S. Henderson, Fs. Gaudenie,
Wm. C. C. Claiborne.

ALEXIS VANDERDOES,

Facteur et accordeur de *PIANOS et HARPES*, a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il continuera toujours d'entreprendre toutes réparations aux susdits instruments, et qu'il se rendra sur les habitations pour accorder, toutefois qu'il plaira aux personnes de l'y appeler. Le Sieur Alexis ose se flatter que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, auront lieu d'être satisfaites de son exactitude et de sa manière de travailler.—S'adresser rue St. Pierre, No. 141, entre les rues Dauphine et [illegible]. 7 Juin—4

PLANCHES A VENDRE—12,000 pieds de planches neuves, à vendre par le Bassin, par J. T. BAUDOU, 7 Juin

Shipping.

Port de la Nouvelle-Orleans.

Expédités.

Navire Robert Wilson, Arnold, New-York, J. Hagan et Cie.
Navire [illegible], [illegible], Liverpool, [illegible]
Brick South Carolina, Eaton, Gênes, [illegible] et Cie.
Quod Libro Rempublicam, Sanchez, Campeche, Lizardi Brothers.
Cool Mont, Martignac, Tampico, J. Le Blanc
Quod Fizzle, Shannon, Apalachicola, Gaudin
Batteau Mon, [illegible], Charlotte
Brick Washington, Ashley, Rio Grande, [illegible] et Cie

Arrivé.

Bateau à vapeur Post-Boy, Herriman, de la mer, avec le navire paquebot Kentucky et le navire Plutarch. Quitté la barre Samedi à 9 heures du matin—à l'entrée [illegible] de la barre [illegible]—rencontré en vue. Le navire Wm. [illegible] à la Balize à la Mobile ; [illegible] Fort—bien [illegible].

Navire Kentucky, [illegible] New-York. [illegible] les conditions [illegible].

Navire Plutarch, [illegible] par le vent de la Mobile, sur lest.

Brick Chin Mung, Gay, Philadelphie, [illegible].

Banque Marshal M'Donald, Lalwein, [illegible] qui via Mobile, sur lest.

Canal Primera de Mahon, Venent, Havre, [illegible].

Bateau à vapeur Natchez, Strong, du Bayou Sarah, avec du sucre, de la mélasse et du coton.

Bateau à vapeur Souvenir, [illegible], des Lafourche, avec du coton, [illegible] et du sucre.

Bateau à vapeur Attakapas [illegible], St Martinville, [illegible].

Bateau à vapeur [illegible], [illegible], [illegible], 14 passagers.

MONTEREY.

Arrivé à Batiquière, [illegible] Antoine p. Swan, 25 jours.

Ma. à Philadelphie, navire [illegible], [illegible], [illegible] Quibet, Trubyt, [illegible], Dubourgat, [illegible].

Navire Triedo, parti d'ici pour Liverpool, [illegible] en dehors de Marseille.

A Philadelphie pour ce port, brick [illegible] partir le 21 Mai.

[illegible] mer de N-York pour ce port, le 14 du [illegible], navire paquebot Kentucky.

[illegible] pour ce port, devant [illegible] le [illegible] et le 22 mai [illegible].

MAGASIN DE LA LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE

des [illegible] 12, [illegible] 4, 26.

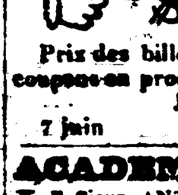

Samedi 12 Juin

[illegible] 11e. [illegible]

[illegible] de 1830, DE L'EGLISE CATHOLIQUE, des Patchitoches

AURA LIEU

à la Bourse Hewlett.

GROS LOT:

☞ $10,000.

Prix des billets: entiers quatre piastres, coupons en proportion.

J. B. FAGET, Direct.

7 Juin

ACADEMIE D'ESCRIME

Le Sieur ANTOINE GENTIL, ancien professeur et Académicien d'escrime, du Collége militaire de St. Cyr à Versailles, a l'honneur de prévenir les jeunes amateurs de cette ville qu'il a ouvert une salle d'escrime, rue Chartres No. 100, et que tous les dimanches il donne des assauts d'armes, pour les élèves et amateurs.

Entrée gratis. 4 Juin—[illegible]

CHEMIN DE DOMICILE.

Le soussigné a transporté son bureau de No. 13 de la rue St Antoine No. 63 de [illegible], entre Chartres et Royale, chez [illegible] de bureau des hypothèques. 3 Juin—6

AVIS.—Les soussignés invitent les prétendus de J. Bouchereau et ceux de V. Bellemex à [illegible] d'enfans de Mr. Mossy, [illegible] pour recevoir un [illegible].

L. MILLAUDON,
T. MOSSY,
H. LANDREAUX,
E. CARRABY,
Syndics.

Marshal's Sale.

Michel Jones, Charles Byrne and others v 8 Bebow.

By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the hon. C. Maurian presiding judge of the City Court, I shall expose to sale on Tuesday the 8th of June next, at 12 o'clock, at noon, at Hewlett's coffee house, corner of Chartres and St Louis streets, a brick house No. 90 containing 2 rooms and a double kitchen, situated on a [illegible] lot of ground, No. 90, measuring 40 feet front on Chartres street, by 80 more or less in depth, seized in the above suits.

The same being the 2d and last auction, will be sold, to the highest bidder, for what it will bring, on a credit of 12 months with 5 per cent interest from the day of sale, the purchaser giving bond and security on the property sold until final payment, agreeably to the act to amend the several acts enacted to regulate the court of this state and for other purposes. L. DAUNOY, Marshal

May 25

James Mills vs. Baker, Goodman & Co., E. Rayland and others, owners of the steam boat Pearl River.

By an order of sale to me directed by the hon. C. Maurian, presiding judge of the City Court, I shall expose for sale, on wednesday the 9th of June next, at 12 o'clock at noon, at Hewlett's coffee house, corner of St. Louis and Chartres streets,

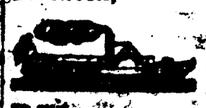

the steam boat PEARL RIVER, her furniture, tackles and apparels, seized in the above suit.

The sale being the second and last auction, will be sold to the highest bidder for what it will bring, on a credit for 12 months, with five per cent interest, from the day of sale, the purchaser giving bond and security, on the property sold until final payment, agreeably to the act to amend the several acts enacted to regulate the court of this state, and for other purposes.

May 25. L. DAUNOY, Marshal

Ventes à l'Encan.

PAR F. DUTILLET.

Samedi, 12 Juin, il sera vendu à la bourse Hewlett, à midi ;

302 LOTS DE TERRE, situés au nouveau faubourg Marigny. Ces terrains sont avantageusement placés en face et à proximité du Bail Bolé et du Canal Marigny. Les spéculateurs qui voudront [illegible] trouveront leurs fonds et [illegible] un profit immense, sont invités à profiter de l'occasion.

Conditions :—1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Curtiste Hitchcock, notaire, aux frais des acquéreurs.

☞ Le plan double [illegible] exposé à ladite Bourse. 5 Juin—7.

PAR T. MOSSY.

Samedi 12 courant, il sera vendu en [illegible]—Une [illegible] contenant 10 pieds Cartes espagnoles très [illegible]. 5 Juin.

PAR T. MOSSY.

Samedi 12 de Juin prochain, Rasps vendu à [illegible] Hewlett, pour terminer [illegible].

Le bateau-à-vapeur INTEGRITY, de portée 230 à 250 balles de coton. Le bateau est presque neuf, construit il y a deux ans et demi, il est [illegible] pour les passagers, et est [illegible] la navigation [illegible] le Bayou Pacha.

Conditions : [illegible] comptant, [illegible] 6 mois et le reste 12 mois [illegible], les billets endossés &c. [illegible]

PAR F. DUTILLET.

Il sera vendu lundi 21 du courant, à la bourse, à [illegible], encoignure des rues St. Louis et Chartres, une TERRE située à Barataria, sur la rivière des Donchas, vis-à-vis l'habitation des Messrs. Commagère, ayant dix arpents de face sur à peu près 40 de profondeur, bornée dans la partie du haut par la terre de Mr. J. F. Degruy, dans la partie du bas par celle des héritiers Bouchard, bornée en profondeur par la terre de Mr. Pierre Foucher. La vente sera passée au profit de Mr. A. Mazureau, aux frais de l'acquéreur.

Conditions—Un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, hypothèque jusqu'à parfait paiement. Billets venant [illegible]. 2 Juin—6

BY F. MOSSY.

On Saturday [illegible] June next, will be sold at 12 o'clock, at noon, at Hewlett's Coffee House, to close a [illegible]

The Steamboat INTEGRITY, of the bulk of 220 to 250 bales cotton. That boat [illegible] is almost new, and was constructed [illegible] purpose of [illegible] the Bayou Pache, being able to go through the Bayou [illegible].

Conditions—one third cash, one third at 6 months and the balance at 12 months credit, with endorsed notes. May 15

VENTE PAR LE MARSHAL.

James Mills contre Baker, Goodman & Co., E. Rayland et autres, propriétaires du bateau-à-vapeur Pearl River.

En vertu d'un ordre de mise en vente à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, mercredi 9 du mois prochain, à midi, à la bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres

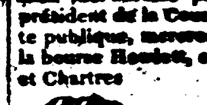

Le bateau-à-vapeur Pearl River, ses ameublemens, agrès et apparaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette crée étant la seconde et dernière, ledit bateau sera vendu définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billets endossés portant intérêt à 5 pour 100 du jour de la vente, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, conformément à un acte pour amender les divers actes passés pour l'organisation des cours de cet Etat, et pour d'autres objets.

24 mai L. DAUNOY, M.

James Workman contre Lucano de la Sota.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique, le mercredi 30 Juin, sur les lieux, à 4 heures de l'après midi, ladite de la maison et dépendances, Nos. 12 et 21 formant l'établissement d'une boulangerie située sur la Rampe Carondelet, lesquels lots sont sujets à une rente foncière appartenant audit plaignant pour une somme de $95 50 cts. par quartier ; saisie dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, 25 Mai. Marshal.

THE Subscribers request the creditors of L. CHAUVEAU, and those of V. Bellemex, to call at Mossy's auction store on Monday next until the following day, to receive a dividend.

L. MILLAUDON,
T. MOSSY, Syndics.
H. LANDREAUX,
E. CARRABY.

May 31

NOTICE.—The person who [illegible] bought a portion of logwood, sold by [illegible] tion a few [illegible] tar [illegible] yale steer [illegible]

[illegible]

10 Mai